La chambre haute du parlement disposera de prérogatives législatives, et devra donner son feu vert pour la nomination de hauts responsables de l'Etat, désignés par le premier ministre, a-t-il noté.

Les discussions en cours au sein de la constituante portent sur la distribution des prérogatives entre le président et le Premier ministre, a précisé M. El-Gheriani.

Source: http://fr.allafrica.com